



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 68052

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les conséquences des politiques d'austérité budgétaire appliquées aux universités et à l'enseignement supérieur. En effet l'université est confrontée à des difficultés financières sans précédent, conséquence du désengagement financier de l'État depuis l'adoption de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Dans la majorité des universités, les réductions budgétaires touchent tous les acteurs, étudiants, personnels et services, en remettant dangereusement en cause les missions fondamentales du service public universitaire. Le projet de budget 2015 de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'il se caractérise par une légère hausse de 45 millions d'euros, essentiellement liée à la revalorisation des bourses et aux actions concernant la vie étudiante, est cependant loin de répondre aux besoins. Ainsi les baisses continues des dotations de l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche conduisent les universités dans des situations très difficiles. 38 connaissent ainsi de graves difficultés budgétaires cette année. À Clermont-Ferrand par exemple, l'université Blaise Pascal fait partie des établissements en difficultés financières. Un plan d'économie de 5 millions d'euros a été programmé en avril dernier. Il comprend la suppression de 148 postes en deux ans, dont 55 de contractuels et 44 de personnels en 2014 et 49 d'enseignants-chercheurs en 2015, la fermeture de deux bibliothèques universitaires (maison des sciences de l'homme et UFR STAPS), la remise en cause du service universitaire culturel (SUC), la suppression du cours de musicologie alors qu'il représente parfois un quart de l'emploi du temps des étudiants et la fermeture annoncée du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) en 2015. Par ailleurs, faute de personnels, l'inscription des étudiants à l'université est problématique et la fermeture de certaines filières est même envisagée. Comme l'ont fait les étudiants et les personnels de cette université en se mobilisant il y a quelques jours, il devient urgent de redonner de véritables moyens à notre système universitaire public par le biais d'un budget de l'État conforté et en rupture avec la politique d'austérité subie par les universités. En conséquence il lui demande comment elle compte répondre aux besoins financiers des universités en grande difficulté, notamment de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68052

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9209

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)